

# **CHAPITRE I :**

## *L'ENTREPRISE ET LA SOCIÉTÉ*

UNIVERSITÉ DE JIJEL, ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025  
DÉPARTEMENT D'ÉLECTRONIQUE /L3  
DR. KOURAS NAYAD



# SOMMAIRE

## ***Introduction***

### ***I. Concept de l'entreprise***

I.1. Définition et objectifs de l'entreprise (company)

I.2. Rôle de l'entreprise

### ***II. Concept de la société***

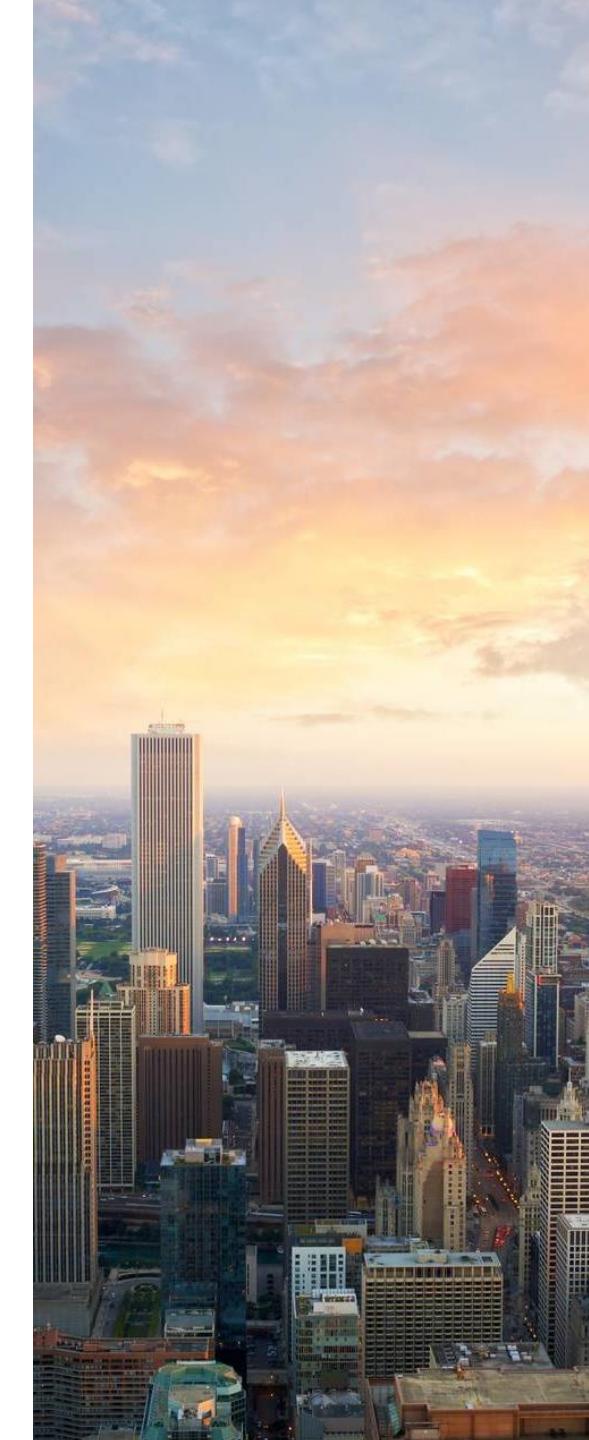
II.1. Définition et objectifs de la société (society)

### ***III. Formes d'entreprises et société***

### ***IV. Personnel et partenaire de l'entreprise***

### ***V. Personne Morale et personne Physique***

### ***VI. Différence entre entreprise et société.***



# ***INTRODUCTION***



# INTRODUCTION

- LES TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES ONT RENFORCÉ L'IMPORTANCE DE L'ENTREPRENEURIAT COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT.
- AUTREFOIS AXÉE SUR LES GRANDES ENTREPRISES, L'ATTENTION SE TOURNE DÉSORMAIS VERS LES INITIATIVES INDIVIDUELLES.
- EN ALGÉRIE, IL EST CRUCIAL DE PROMOUVOIR L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL, NOTAMMENT À TRAVERS LES UNIVERSITÉS, POUR INCITER LES JEUNES À S'ENGAGER DANS CE DOMAINE VITAL.



# *I. CONCEPT DE L'ENTREPRISE*





## 1.1. DÉFINITION ET OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE (COMPANY)

- Une entreprise est une **organisation économique** et **autonome** dotée de **ressources humaines**, **matérielles** et **financières** nécessaires à la production **de biens** ou de **services** destinés à être **vendus** sur le marché dans le but de réaliser **un bénéfice**.
- L'entreprise cherche avant tout à satisfaire un besoin solvable. Pour ce faire, elle peut produire :
  - des biens, c'est-à-dire une production que l'on peut stocker ;
  - des services, c'est-à-dire une production immatérielle, que l'on ne peut pas stocker.
  - La vente de cette production de biens ou services a pour but de satisfaire les besoins des consommateurs.

## 1.2. RÔLE DE L'ENTREPRISE

- L'entreprise joue un rôle clé dans l'**économie et la société**.

(Maslow : la chose la plus importante que l'on puisse faire pour soutenir un pays sous-développé n'est pas de fournir 100 économistes, ingénieurs ou politiciens, mais plutôt de fournir 100 entrepreneurs et propriétaires des idées entrepreneuriales créatives):

**l'entrepreneuriat comme moteur du progrès**

Rôle de  
l'entreprise

- Économique
- social

## 1.2.

# RÔLE DE L'ENTREPRISE

RÔLE ÉCONOMIQUE

- Production de services
- Les entrepreneurs, moteurs de l'**innovation**, l'entreprise doit constamment améliorer ses méthodes de production et chercher à améliorer ces biens et services. Et cela pour lutter contre la concurrence
- Les entreprises prospères renforcent l'économie en **créant des richesses**, en **contribuant au bien-être collectif** et en ouvrant la voie à de **nouvelles initiatives économiques**.



### 1.3.

# RÔLE DE L'ENTREPRISE

RÔLE SOCIAL

- **Création d'emplois** : Les entrepreneurs créent de nouvelles entreprises qui nécessitent de la main-d'œuvre, ce qui contribue à réduire le chômage et à stimuler la croissance économique
- **Réduction de la pauvreté** : L'entrepreneuriat offre des possibilités d'emploi pour les individus qui sont souvent exclus du marché du travail formel. Cela peut contribuer à réduire la pauvreté en créant des voies d'ascension sociale.
- **Investissement communautaire (sponsoring)** : Les entrepreneurs locaux ont souvent un attachement profond à leur communauté et contribuent activement à son développement. Ils soutiennent les organisations locales, parrainent des événements et projets communautaires, ce qui renforce les tissus sociaux.

## ***II. CONCEPT DE LA SOCIÉTÉ***





## *2.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ (SOCIETY)*

- Une société est une structure au sein de laquelle plusieurs personnes se retrouvent pour exploiter une activité et partager des bénéfices et/ou réaliser des économies.
- Elles mettent ainsi en commun des moyens dans un but économique.
- Cette association se matérialise par la rédaction d'un contrat.
- Dans certains cas, une société peut toutefois ne compter qu'un seul associé
- le but de partager les bénéfices et/ou les pertes.

### ***III. FORMES D'ENTREPRISES ET SOCIÉTÉS***



### *3.1. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS*

#### **FORMES JURIDIQUES**

Il existe plusieurs formes juridiques qui permettent à un porteur de projet de créer une entreprise qui répond à ses attentes, **seul ou avec des associés**. En optant pour telle ou telle forme juridique, il fixera ainsi le mode d'imposition approprié, tel que **défini par la législation fiscale**, ainsi que **les responsabilités et les obligations** qui en découlent. On retrouve deux catégories **les unipersonnelles** et **les pluripersonnelles**. Les plus utilisées en Algérie (**selon le ministère du commerce**) sont les suivants:

### 3.1. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS

#### FORMES JURIDIQUES

**Unipersonnelle**  
Gérée par 1  
seule personne

- EI: E. individuelle
- EIRL: E.I. à responsabilité limitée
- EURL: E.Unip. à resp limitée

**Pluripersonnelle**  
Gérée par plus  
d'1 personne

- SPA: Société par action
- SARL: Société à responsabilité limitée
- SCS: Société en commandite simple
- SNC: Société en nom collectif

### 3.1. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS

FORMES JURIDIQUES

Les unipersonnelles

#### a) L'entreprise individuelle (EI)

(personne physique)

L'entreprise individuelle est aussi appelée **entreprise en nom personnel**. C'est la structure de référence des **artisans**, des **commerçants** et des **professions libérales**. L'entrepreneur est **seul** (sans associés), et il a le statut de **travailleur indépendant**.

### *3.1. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS*

FORMES JURIDIQUES

**Les unipersonnelles**

#### **La responsabilité limitée**

La responsabilité limitée est un type de structure juridique pour une organisation où une perte d'entreprise ne dépassera pas le montant investi dans un partenariat ou une société à responsabilité limitée.

En d'autres termes, les actifs privés des investisseurs et des propriétaires ne sont pas menacés en cas de dettes ou de faillite de l'entreprise.

### *3.1. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS*

FORMES JURIDIQUES

**Les unipersonnelles**

#### **b) Entreprise individuelle à responsabilité limité (EIRL)**

Ou **entrepreneur individuel à responsabilité limitée**, ne constitue pas une société, Elle a un statut spécifique qui n'entraîne pas la création d'une personne morale mais est un régime spécifique qui conduit à une **dissociation du patrimoine de l'entrepreneur**.

### 3.1. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS

FORMES JURIDIQUES

Les unipersonnelles

#### c) L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ( EURL)

Lorsque la société à responsabilité limitée (**SARL**) n'est constituée que d'une seule personne, en tant qu'**associé unique**, celle ci est dénommée « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ». L'EURL est une société commerciale. Il s'agit en réalité d'une **SARL avec un associé unique** (on l'appelle aussi **SARL unipersonnelle**).

## 3.2. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS

FORMES JURIDIQUES

Les pluripersonnelles: sociétés

### a. La société par actions (SPA)

C'est une société dont le **capital est divisé en actions** et qui est constituée entre actionnaires qui *ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports*. SPA est dirigée par un conseil d'administration qui désigne un **président** et un **directeur général** ou **président directeur général**. Celui-ci n'a pas obligatoirement la qualité de commerçant et peut avoir **un salaire**.

Ex : Groupe COSIDER, Spa . LAFARGE Algérie ,Spa.

## 3.2. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS

FORMES JURIDIQUES

Les pluripersonnelles: sociétés

### b. La société à responsabilité limitée (SARL)

Elle est instituée par **deux ou plusieurs associés** qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. (les associés répondent des dettes de l'entreprise à concurrence de leurs apports) . La société est dirigée par un **gérant** qui peut être **associé** ou **salarié**.

## 3.2. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS

### FORMES JURIDIQUES

**Les pluripersonnelles: sociétés**

#### c. La société en commandite simple (SCS)

La SCS est une **société hybride**, de **personnes pour les commandités** et de **capitaux pour les commanditaires**. Le capital social est divisé en parts sociales et la société est gérée par un ou plusieurs gérants. L'immatriculation au registre du commerce confère à l'entreprise la **personnalité morale** et aux **commandités la qualité de commerçants**, les commandités répondent indéfiniment et solidairement des dettes de la société, les commanditaires ne répondent pas des dettes de la société qu'à concurrence de leurs apports.

(Art. 563 bis et suite du code du commerce/ Décret législatif n°93-08 du 25 avril 1993).

Cette forme de société reste très peu répandue en Algérie.

## 3.2. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS

### FORMES ECONOMIQUES

#### La classification économique



## 3.2. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS

### FORMES ECONOMIQUES

#### La classification économique

##### 1. Secteur d'activité

chaque secteur est un ensemble d'entreprises exerçant une même activité principale, traditionnellement on distingue trois secteurs d'activités

**Secteur primaire** : entreprises qui ont un rapport avec leur nature. (agriculture, pêche, etc.)

**Secteur secondaire** : entreprises de transformations (industrie).

**Secteurs tertiaires** : entreprises de services. (Banques, tourisme, transport, éducation)

**\*secteur quaternaire (communication, informatique...)**

## *3.2. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS*

### FORMES ECONOMIQUES

#### **2. Classification dimensionnelle**

**a) Les petites et moyennes entreprises 'PME'** : est définie, quel que soit son statut juridique:

- comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services;
- employant une (50 ) à deux cent cinquante (250) personnes ;
- le chiffre d'affaires annuel est compris entre 400 millions et quatre (4) milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel entre 200 millions et un (1) milliard de dinars algériens .

**b) La petite entreprise** : est définie comme une entreprise:

- comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services
- employant de dix (10) à quarante-neuf (49) personnes
- le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre cent (400) millions de dinars algériens, bilan annuel n'excède pas deux cent (200) millions de dinars algériens

☞ Différence clé :

Chiffre d'affaires = Montant des ventes (sans tenir compte des charges et des bénéfices).

Bilan annuel = Vue globale des finances de l'entreprise (ce qu'elle possède et ce qu'elle doit).

## 3.2. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS

### FORMES ECONOMIQUES

c) *La très petite entreprise « TPE » :* est définie comme une entreprise:

- comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services
- employant de un (1) à neuf (9) personnes
- réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à quarante (40) millions de dinars algériens, bilan annuel n'excède pas vingt (20) millions de dinars algériens.

d) *Les grandes entreprises (GE) :*

sont des structures qui se caractérisent par leur effectif important et leur chiffre d'affaires très élevé ; Elle peut avoir plus de 5000 salariés.

## *3.2. FORMES D'ENTREPRISES/SOCIÉTÉS*

### FORMES ECONOMIQUES

#### **3. Classement spécifique**

##### **a. Entreprise publique / économique : EPE**

est une entreprise publique (industrielle ou commerciale) organisée en **société par actions** (SPA) ou en société à responsabilité limitée (SARL). **L'état détient la quasi-totalité des parts**

**Exp :** EPE SIDER EL HADJAR Spa

##### **b. Entreprise d'économie mixte : EPM**

L'état accepte de travailler avec des partenaires privés (Renault, Air

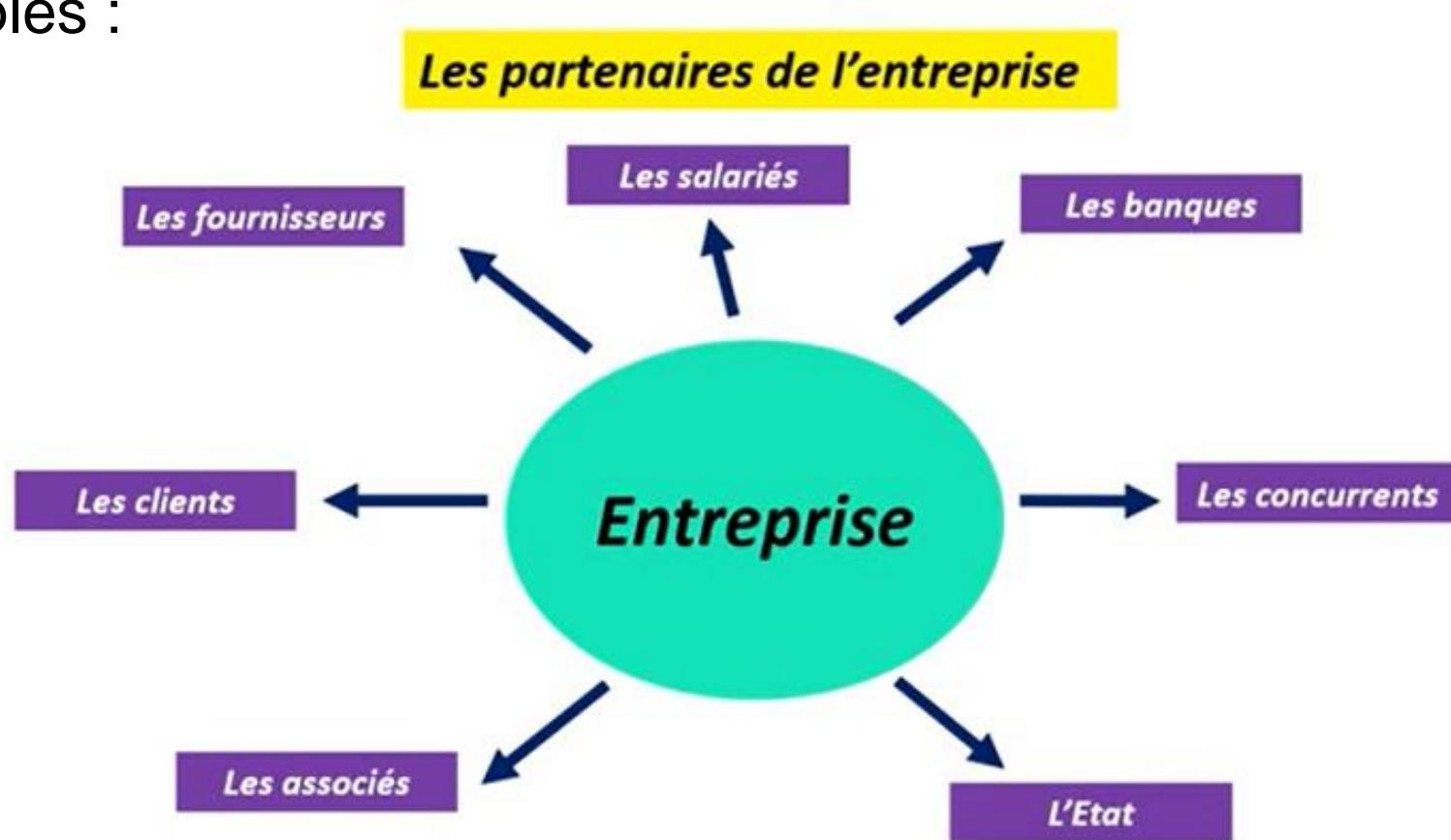
**Exp : La société mixte Renault Algérie Production (Oran).**

## ***IV. PERSONNEL ET PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE***



## 5.1. PERSONNEL ET PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE

Une entreprise en général a différents types de personnel et de partenaires qui contribuent à son fonctionnement et à sa croissance. Voici quelques exemples :



## *5.1. PERSONNEL ET PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE*

### **1.Les fournisseurs**

L'entreprise a besoin de matières premières (produits utiles pour la réalisation) qu'elle se les procure auprès de ses fournisseurs (ciments, briques , acier et autres )

### **2. Les prestataires de services** (transport, assurance ....).

## *5.1. PERSONNEL ET PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE*

### **3. Les banques**

Pour financer son fonctionnement (homme, machine, matériel). L'entreprise a besoin des crédits auprès des banques pour lancer ces projets.

### **4. L'administration**

L'entreprise doit verser des impôts et des taxes à l'état et les communes. Et aux organismes sociaux (assurances : CNAS, CACOBAT, CASNOS ) : elle doit verser des cotisations sociales

## *5.1. PERSONNEL ET PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE*

### **5. Les clients**

L'entreprise vend sa production à ses clients (commerces, logements et .....) )

le seul but de l'entreprise est de satisfaire les besoins du client et à travers lui les besoins de la société toute entière.

### **6. Autres acteurs**

Investisseurs, public, associations (protection de l'environnement, associations culturelles ...)

### **7. Les sous- traitants**

entreprises ou société vers lesquels l'entreprise se retourne et demande d'aides .

## **V. PERSONNEL MORAL ET PERSONNE PHYSIQUE**



## V. PERSONNEL MORAL ET PERSONNE PHYSIQUE

### **Personne morale**

Une personne morale est un groupement doté de la **personnalité juridique**. Généralement une personne morale se compose d'un **groupe de personnes physiques** réunies pour accomplir quelque chose en commun. Ce groupe peut aussi réunir **des personnes physiques et des personnes morales**. Il peut aussi n'être constitué que **d'un seul élément**.

La personnalité juridique donne à la personne morale des droits et des devoirs.

## *V. PERSONNEL MORAL ET PERSONNE PHYSIQUE*

### **Personne physique**

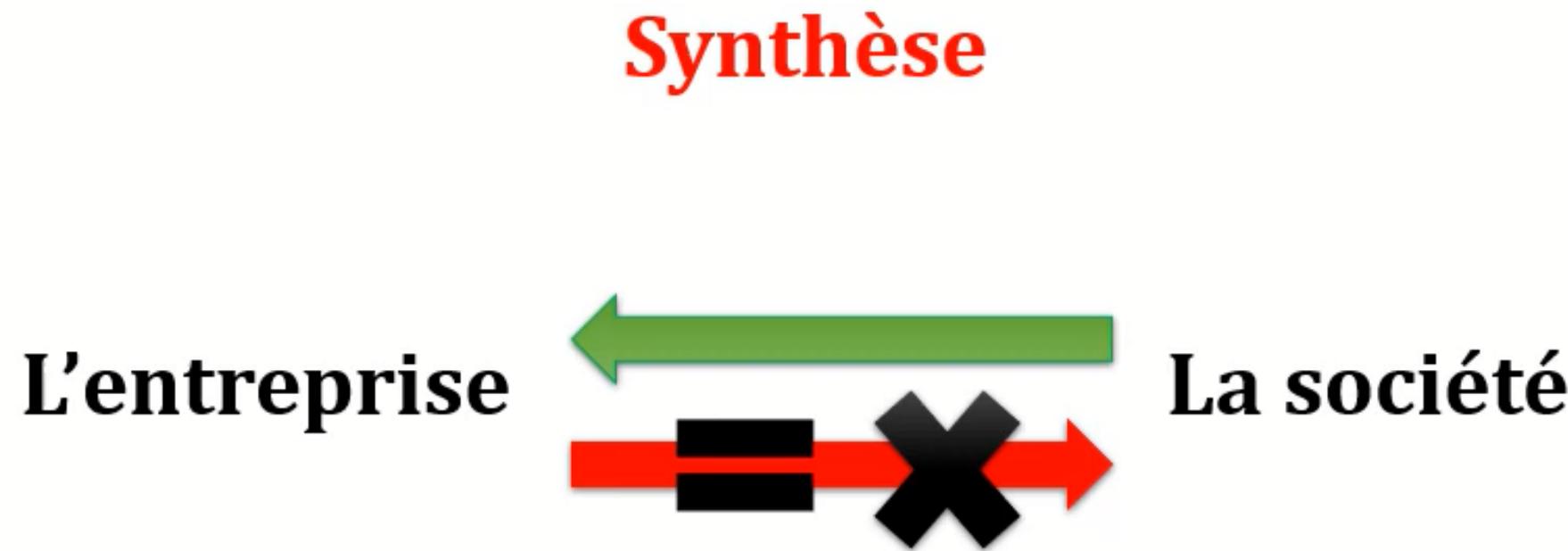
Si une entreprise n'est pas une société, elle n'est pas une personne morale mais une personne physique.

Exp : entreprise individuelle (EI)

## *VI. DIFFÉRENCE ENTRE ENTREPRISE ET SOCIÉTÉ*



## **VI. DIFFÉRENCE ENTRE ENTREPRISE ET SOCIÉTÉ**





*MERCI*